



**ZONE URBAINE**

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2c Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des Équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEf Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXc Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi Secteur à vocation de gestion du centre VNUJ (Véhicule Hors d'Usage)

**ZONE NATURELLE**

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Np Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif récréatifs
- Nls Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif récréatifs de sports et loisirs
- Nx Secteur à vocation de gestion du centre VNUJ (Véhicule Hors d'Usage)

**EMPLACEMENTS RESERVES**

- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

**AUTRES**

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU
- Périmètre de mixité sociale n°1 à 15
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 à 27
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée - STECAL n°1 à 8
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

**ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- 1AUH1 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUH2c Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme.

- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

**ZONE AGRICOLE**

- A Zone Agricole
- Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R.)  
**Pays de SEYSEL**  
 Usiens

**Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
**DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE**  
 Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023, approuvant la modification n° 1 du PLU du Pays de Seyssel.

Le Président  
 Paul RANNARD

ER	COMMUNE	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
25	Usiens	Aménagement et sécurisation de l'entrée du village et extension de la salle des fêtes	1 300 m²	Commune d'Usiens
26	Usiens	Elargissement et sécurisation de la Route de Chêne en sentille	110 m²	Commune d'Usiens
27	Usiens	Aménagement d'un cheminement "mode doux"	50 m²	Commune d'Usiens
28	Usiens	Aménagement d'un point de collecte des déchets	41 m²	Commune d'Usiens
29	Usiens	Aménagement d'un point de collecte des déchets	215 m²	Commune d'Usiens
30	Usiens	Aménagement d'un point d'arrêt de transports en commun	207 m²	Commune d'Usiens
54	Usiens	Aménagement d'un point de collecte des déchets	190 m²	Commune d'Usiens
55	Usiens	Aménagement d'un point de collecte des déchets	100 m²	Commune d'Usiens
56	Usiens	Préservation du petit patrimoine bâti	285 m²	Commune d'Usiens
57	Usiens	Aménagement d'un point de collecte des déchets et d'un abri bus	113 m²	Commune d'Usiens
58	Usiens	Aménagement d'un point de collecte des déchets	39 m²	Commune d'Usiens
59	Usiens	Aménagement d'un point de collecte des déchets	726 m²	Commune d'Usiens

PLAN Usiens Planche A	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	N°1	Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 14.03.2023
	N°2		N°2 Approuvée le 09.11.2021
	N°3		N°3
Mise au point			
territoires-déterminés	CONCEPTION	FOND CADASTRAL Avril 2022	MISE A JOUR DU BATI Février 2020